



OBJECTIF

Ce document a pour objectif de compiler les informations sur les procédures de douanes, d'immigration et de mise en quarantaine applicables lors de la réponse au tremblement de terre qui a frappé Haïti le 14 août dernier et ce, dans le contexte de l'épidémie de COVID-19.

Tous les documents cités dans ce document sont disponibles sur la [page internet](#) du groupe de travail IMPACCT.

Toutes les informations sont compilées à partir de sources officielles du gouvernement de Haïti.

Message de la protection civile : il est fait l'obligation de soumettre à la DPC le manifeste sur lequel est inscrit la nature de l'aide aux fins de pouvoir mieux la canaliser. D'où la nécessité d'établir au préalable le contact avec les responsables de cette structure à travers le +506 4605 0505 ou via son adresse e-mail : secretariat@protectioncivile.gouv.ht

Contents

Estimation des besoins	2
Points focaux de la protection civile.....	2
Agences des Nations Unies.....	2
Organisations non gouvernementales reconnues en Haïti	2
Institutions non reconnues en Haïti	3
Commissionnaire en douane	4
Importation de médicaments	4
Importation de matériel de télécommunication	5
Admission temporaire	6
Critère de priorité pour les biens de secours	6
Immigration.....	6
Aviation civile / Aéroports	7



IMPACCT

IMPortation And Customs Clearance Together !

EARTHQUAKE - Haiti

Bulletin n° 4 - CIQP : 30 août 2021

(Bulletin sur les procédures de douanes d'immigration et de mise en quarantaine)

MESSAGE IMPORTANT

La connaissance et le respect des mesures mises en place par les administrations des douanes et les agences transfrontalières permettent de réduire les délais aux points d'entrée douaniers. Les opérations humanitaires ne peuvent pas avoir lieu sans le respect des cadres juridiques nationaux et le respect de la souveraineté des États.

Estimation des besoins

Le 15 août 2021, la Primature a émis une [liste des besoins urgents pour secourir les populations sinistrées](#).

Points focaux de la protection civile

Les contacts des points focaux de la protection civile sont :

- Les Cayes: Silvera Guillaume (4898-0308)
- Jérémie: Cledanor Montissimo (4833-0595)
- Miragoâne : Fidel Nicholas (3631-4195)

Agences des Nations Unies

Les procédures de dédouanement habituelles s'appliquent.

Organisations non gouvernementales reconnues en Haïti

Le programme annuel d'importation des organisations non-gouvernementales, déposé auprès de leur Ministère de tutelle, a été communiqué à l'administration de la douane.

La demande de franchise devra être adressée à l'administration des douanes.

Le dédouanement et l'enlèvement se fait sur présentation de :



IMPACCT

IMPortation And Customs Clearance Together !

EARTHQUAKE - Haiti

Bulletin n° 4 - CIQP : 30 août 2021

(Bulletin sur les procédures de douanes d'immigration et de mise en quarantaine)

1. la facture commerciale,
2. la liste de colisage,
3. le document de transport et
4. une lettre de donation.

Le consignataire ne devra pas être une personne physique. En effet, les individus ne rentrent pas dans la catégorie des organisations éligibles pour bénéficier de facilitation d'importation.

Le consignataire doit être une personne morale, ayant obtenu un numéro d'agrément / d'enregistrement auprès du gouvernement de Haïti.

En revanche, il peut être demandé par le commissionnaire en douane le nom et le contact d'une personne qu'il pourra contacter à l'arrivée du container. Cette information ne devra pas apparaître dans la case « consignataire » du document de transport.

Institutions non reconnues en Haïti

Les institutions n'ayant pas de programme annuel d'importation en Haïti doivent entrer en contact avec la Protection Civile.

E-mail : secretariat@protectioncivile.gouv.ht

Tel. +506 46 05 05 05

En personne, Rue Clercine 18 and Boulevard Toussaint Louverture – Tabarre – (anciens locaux de la Minustah)

Il vous sera demandé de compléter un formulaire. Sur la base des informations fournies, l'autorisation d'importer vous sera donnée ou non. Cette procédure permet d'éviter l'arrivée en Haïti de biens non sollicités par le gouvernement.

Ces institutions doivent présenter la facture commerciale, la liste de colisage, une lettre de donation et le document de transport.

N'ayant pas de numéro d'agrément, le document de transport des organisations non enregistrées sera passé au nom de la Protection Civile de Haïti pour faciliter le dédouanement et un suivi à la distribution.

Lors de l'importation de kits, s'il n'est pas possible de transmettre la facture commerciale, la valeur estimée sera indiquée sur la lettre de donation.



IMPACCT

IMPortation And Customs Clearance Together !

EARTHQUAKE - Haiti

Bulletin n° 4 - CIQP : 30 août 2021

(Bulletin sur les procédures de douanes d'immigration et de mise en quarantaine)

Une fois les formalités terminées, les services de la Protection Civile et de la Douane accompagnent le donateur au point de distribution désigné. D'où l'importance de prendre contact avec la Protection Civile AVANT tout départ du pays d'exportation.

Commissionnaire en douane

La loi fait obligation de passer par un commissionnaire en douane.

Cliquez ici pour [La liste des commissionnaires en douane agréée.](#)

Leur coordonnée peut être obtenue via le groupe whatsApp.

SYDONIA est le système automatisé pour toutes les transactions douanières par l'administration des douanes - [Sydonia \(douane.gouv.ht\)](http://sydonia.douane.gouv.ht)

Importation de médicaments

Les institutions n'évoluant pas dans le secteur médical peuvent importer des médicaments moyennant une donation soit à la Protection Civile soit à une institution reconnue agissant sur le terrain. Cette action se fait sous la supervision de l'administration des douanes et de la Protection Civile.

Les médicaments figurant sur la liste de la Primature sont importés en exonération de tous droits et taxes.

Information complémentaire :

- Tout médicament non périmé est accepté, les institutions d'utilisation jugeront de l'opportunité.
- Idéalement, les documents / notices etc devront être en français ou en anglais.

<https://protectioncivile.gouv.ht/le-secteur-sante-ne-recevra-aucun-don-de-medicaments-en-dehors-des-reglementations-etablies/>

Le ministère de la Santé publique et de la Population (MSPP) a rappelé que le déploiement d'équipes de terrain médicales doit faire l'objet d'une approbation préalable. Les requêtes



IMPACCT

IMPortation And Customs Clearance Together !

EARTHQUAKE - Haiti

Bulletin n° 4 - CIQP : 30 août 2021

(Bulletin sur les procédures de douanes d'immigration et de mise en quarantaine)

peuvent être effectuées sur le site www.virtual.cicom ou en remplissant un formulaire et l'envoyer via les courriels cicomhaiti.mspp@gmail.com et delafuentel@paho.org.

Par ailleurs, le MSPP assure un contrôle conjoint avec la direction générale de la Protection civile sur l'entrée au pays de médicaments non désirés ou expirés.

Les ambassades d'Haïti contribuent également au processus pour une meilleure adéquation des dons aux besoins identifiés sur le terrain.

Source : Rapport de situation n° 8 du samedi 21 août – Secrétariat permanent de gestion des risques de désastre / centre d'opérations d'urgence national

Note sur les médicaments contrefaits pour les opérateurs humanitaires

« L'OMD appelle le public à faire preuve d'une extrême prudence à l'achat de fournitures médicales essentielles auprès de sources inconnues, en particulier en ligne. L'utilisation de ces produits pourrait avoir un coût élevé en vies humaines.

Alors que le monde se débat contre la COVID-19, des délinquants profitent de la situation pour mener des activités frauduleuses. Un nombre alarmant de saisies ont été rapportées concernant des fournitures médicales essentielles de contrefaçon, telles que de faux masques de protection ou encore de faux désinfectants pour les mains ».

[OMD : Avis urgent concernant l'épidémie de COVID-19 : fournitures médicales de contrefaçon et introduction de contrôles à l'exportation pour les équipements de protection individuelle](#)

Importation de matériel de télécommunication

ITU coordonne toutes les importations d'équipement de télécommunications en collaboration avec CONATEL.

Lorsque le matériel de télécommunications vient en support des activités des organisations humanitaires, le document de transport doit être au nom de la protection civile qui en assurera le contrôle.



IMPACCT

IMPortation And Customs Clearance Together !

EARTHQUAKE - Haiti

Bulletin n° 4 - CIQP : 30 août 2021

(Bulletin sur les procédures de douanes d'immigration et de mise en quarantaine)

Un groupe whatsapp « Haiti ICT response group » est disponible ici : <https://chat.whatsapp.com/JsMGSZT4p0CHoRyKmlGaFV>

Admission temporaire

La procédure d'admission temporaire ne relève pas de l'administration douanière mais du Ministère de l'Economie et des Finances.

Les organisations humanitaires doivent s'adresser à ce Ministère et soumettre la liste des équipements avant l'expédition.

Dès que l'autorisation est accordée, l'institution peut importer le matériel et la douane donnera suite à la requête d'admission temporaire.

Critère de priorité pour les biens de secours

Une commission a été créée par l'Administration Générale des douanes en collaboration avec le Ministère de l'Economie et des Finances, afin de traiter de l'aide humanitaire.

Une fois la déclaration en douane soumise, une livraison par anticipation et sans dépôt de garantie sera accordée. Cette cellule est située au bureau de Port-au-Prince et à l'aéroport de Port-au-Prince.

Immigration

En accord avec la Circulaire NO.BM-02-213774 émise par l'Autorité de Santé Publique (MSPP) et afin d'éviter la propagation du COVID-19, tous les passagers doivent fournir la preuve d'un test négatif (RDT AG OR RT PCR) au COVID-19 à la compagnie aérienne, avant de monter dans l'avion.

Ce test doit être fait dans les 72 heures précédent la date prévue de départ pour Haïti.

Tous les passagers qui ont contracté le COVID-19 et en sont guéris, et qui peuvent présenter un certificat de guérison, sont exemptés dudit test.

Faute de présenter ces documents, l'accès à bord ne sera pas autorisé.



IMPACCT

IMPortation And Customs Clearance Together !

EARTHQUAKE - Haiti

Bulletin n° 4 - CIQP : 30 août 2021

(Bulletin sur les procédures de douanes d'immigration et de mise en quarantaine)

Aviation civile / Aéroports

Tous les permis d'atterrissage de vols humanitaires doivent être approuvés par le Ministère des Affaires Etrangères et l'Aviation Civile. Le délai est d'un minimum de 24 heures pour obtenir le permis.

Si le vol transporte de l'aide médicale, l'expéditeur doit obtenir l'approbation du Ministère de la Santé. Votre demande doit être adressée à ungus.mspp20@gmail.com.

Vous pouvez aussi joindre les bureaux du Ministère de la Santé au numéro de téléphone suivant : (509)3198-0700.

Veillez noter que les demandes de dérogation doivent être déposées AVANT soit par la compagnie charter soit par le propriétaire / exploitant de l'aéronef.

[Si vous avez des questions, si vous souhaitez apporter des compléments d'information, veuillez contacter :](#)

Mme Virginie BOHL
Coordinatrice a.i. – Groupe de travail IMPACCT
Email: [impacct.2021 \[at\] gmail.com](mailto:impacct.2021@gmail.com)

Un groupe whatsapp a été mis en place afin d'échanger les informations sur les procédures de douanes. Si vous souhaitez rejoindre le groupe, merci d'envoyer un courrier électronique [impacct.2021 \[at\] gmail.com](mailto:impacct.2021@gmail.com)